



Commune d'HAUTOT-LE-VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le **1^{er} juillet 2024** à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2024
- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Cessions de parcelles
- Participation financière au Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ)
- Retrait de la délibération n° 240408-11 à la demande de la Préfecture
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Delphine CARPENTIER. Mme Lydie ADE est désignée secrétaire de séance.

1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 8 avril 2024.
2. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que dans la continuité de la modernisation de la gestion administrative de la commune, il souhaite mettre en place la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la préfecture. Outre son intérêt pour la protection de l'environnement (il n'y a plus besoin de transmission papier), cette procédure renforce la sécurité et la fiabilité des échanges avec la Préfecture et permet un gain de temps puisque la validité des actes transmis est immédiate, contrairement à la transmission papier qui est soumise aux délais d'acheminement de la Poste et à la validation par les services de la Préfecture (parfois plus de dix jours). Le conseil municipal donne

son accord pour procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes transmis.

3. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que notre notaire a informé la commune qu'une erreur de surface avait été commise dans une délibération du 13 mars 2009 concernant une cession de parcelle chemin de la Cour souveraine. Une nouvelle délibération est donc prise pour la cession de la parcelle A 31 pour une surface de 31 m² et non pas 49 m².
4. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal donne son accord pour renouveler sa participation au fonds d'aide aux jeunes géré par le Département de la Seine-Maritime à raison de 0,23 € par habitant.
5. A la demande de Monsieur le Préfet, le Conseil municipal retire la délibération n° 240408-11 – Cadeau de départ en retraite.

Questions diverses

- Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal une demande de subvention de l'ADMR. Celui-ci donne un avis défavorable à l'unanimité.
- Le Conseil municipal donne son accord pour allouer une somme de 30 € pour l'achat des deux lots qui seront attribués lors d'un jeu/concours qui sera organisé par le Comité des loisirs à l'occasion du pique-nique du 14 juillet.
- Mme Christine SEGUIN présente au Conseil municipal les propositions de la commission qui a été spécifiquement constituée pour réfléchir sur une action en faveur des anciens en remplacement des traditionnels repas et distribution de colis de Noël. Le Conseil municipal retient la proposition d'organiser, pour les Hautotais de 65 et plus, le samedi 14 décembre un goûter avec une animation à l'issue duquel les participants se verront remettre un colis. La commission est chargée de l'organiser dans la limite d'un budget de 2 000 €.

Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture a accordé une subvention à hauteur de 40 % du coût de l'implantation d'une réserve

incendie dans la cour de la Mairie. Nous sommes en attente de l'accord de celle sollicitée auprès du Conseil départemental. Il indique que la bouche incendie impasse des deux Villages a été posée le 26 juin.

- M. Michaël BLONDEL informe le Conseil municipal que les travaux pour la mise en place du sens interdit rue du Clocher ont été commandés. Pour rappel, la rue du clocher sera mise en sens interdit dans les deux sens de circulation. Elle sera uniquement autorisée aux vélos et aux riverains dans le même sens qu'actuellement.
- Mme Christine SEGUIN indique que le nouveau réfrigérateur et la nouvelle cuisinière pour la salle polyvalente seront livrés le 3 juillet.
- Elle rappelle que le Comité des loisirs organise un pique-nique le 14 juillet dans la cour de la Mairie et une randonnée le 1^{er} septembre. Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres et sur Panneau Pocket.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 30 septembre.

Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune <https://www.hautot-le-vatois.fr/> s'est enrichi de plusieurs articles :

- Le concert du groupe choral gospel All That Joy du 7 avril
- La course cycliste du 1^{er} mai
- L'installation d'un bac à végétaux par le Comité des loisirs
- La foire à tout et le marché artisanal organisés par le Comité des loisirs

Pour rappel, la commune dispose de l'application **PanneauPocket**. Celle-ci très facile à télécharger sur un smartphone (un guide est disponible sur le site internet de la commune), permet d'être informé en temps réel des événements survenant dans la commune et des alertes (coupure d'eau, alerte météo, animation, manifestation, etc.).